



Conférence de presse

"L'avenir de l'église Notre-Dame,
appelée désormais Centre Culturel d'Harscamp"

Jeudi 5 février 2009

+ *Extraits de la fiche d'Etat sanitaire
Eglise Notre Dame à Namur*



L'église Notre-Dame restaurée, rénovée et rendue aux Namurois

Appel à idées

Chère Namuroise, cher Namurois,
Chère amie, cher ami,

L'église Notre-Dame est un édifice de style classique datant de la moitié du 18^{ème} siècle. Classé comme monument exceptionnel de Wallonie, cet édifice, désacralisé depuis 2004, est aujourd'hui appelé Centre Culturel d'Harscamp. Il va faire l'objet durant les prochaines années d'une importante rénovation.

Le CPAS (responsable de la gestion du lieu) vient de recevoir la fiche d'état sanitaire de ce bâtiment. Des travaux sont à effectuer d'urgence, particulièrement à la toiture.

Au-delà de ce « sauvetage » immédiat, ce magnifique lieu doit être sécurisé, restauré, avec la volonté de lui trouver une ou plusieurs affectations culturelles au bénéfice de la communauté namuroise.

Une telle entreprise implique que l'auteur du projet de restauration et d'aménagement de projet qui nous guidera dans l'ensemble de ces travaux ait une idée des activités culturelles qui pourront se déployer dans ce magnifique bâtiment.

Pour ce faire, le CPAS et le Collège communal souhaitent consulter toutes les personnes et associations intéressées par le devenir de ce lieu.

Très concrètement, ceux qui le souhaitent peuvent faire parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous toute proposition pour le devenir culturel de l'église Notre-Dame. Ne bridez surtout pas votre créativité.

Toute proposition ou suggestion sont les bienvenues. Il peut s'agir, en tout ou partie,

- d'une proposition générale, plus ou moins élaborée, pour l'affectation du lieu ;
- d'une proposition d'aménagement de l'église et de ses différentes parties ;
- d'une proposition concernant la mise en valeur du site et de son contenu (peintures, stalles...)
- d'une proposition concernant les abords (par exemple : le devenir du petit parvis de l'église) ;

- d'une proposition pour des équipements à prévoir, à demeure ou mobiles ;
- d'une proposition quant à l'occupation et aux aménagements de la très grande sacristie ;
- d'une proposition d'articulations à construire avec d'autres lieux culturels ;
- de toute autre idée, envie... que vous avez pour que cette restauration et rénovation soient une véritable réussite et un objet de fierté pour les Namuroises et Namurois ;
- etc.

Toutes ces idées seront examinées, mises en perspective, rapprochées et (re)travaillées par un groupe de travail animé conjointement - au nom du CPAS et de la Ville - par Anne DE GAND, Tanguy AUSPERT, Philippe DEFEYT et Bernard DUCOFFRE.

Le projet qui en sortira sera rendu public et intégré dans le cahier de charges de l'auteur du projet de rénovation.

Précisions :

1. Il ne s'agit évidemment pas de « dupliquer » des lieux existants.
2. Il s'agit ici d'un appel concernant l'aménagement des lieux. Les éventuelles conventions d'occupation seront discutées le moment venu.
3. Le délai de réalisation de ce genre de travaux se monte en années. Autant le savoir. Mais c'est le prix à payer pour une réalisation de qualité.
4. Les travaux seront entamés si et quand la Région wallonne libérera les crédits. (à raison de 95% du coût des travaux de rénovation, les 5 % restant à charge du CPAS).

Bien à vous.

Au nom du Collège
Anne DE GAND
Echevine de la Culture

Au nom du CPAS
Philippe DEFEYT
Président

Pratiquement :

Les personnes qui le souhaitent pourront SUR RENDEZ-VOUS visiter les lieux le samedi 28 février de 9H00 à 13H00 (pour les RV : Olivier HISSETTE au 0475/751.115)

Les propositions sont à envoyer par mail** ou à déposer dans la boîte aux lettres fixée sur la grille à l'entrée de l'Hôtel de Ville, pour **le 16 mars** 10H00 au plus tard.

Pour tout renseignement : Laurent SMOLDERS, Chef de Cabinet de l'Echevine de la Culture (081/246.941)

**Propositions à envoyer par mail à l'adresse : laurent.smolders@ville.namur.be



H'ART'scamp : un lieu culturel

qui devient culturel

Intervention d'Anne De Gand

L'église Notre-Dame d'Harscamp, témoin majeur de l'architecture classique et de la sculpture baroque, est un des neufs lieux reconnus à Namur comme patrimoine exceptionnel de Wallonie au même titre que la Halle al'Chair, le Beffroi, l'Arsenal, la Citadelle, la Cathédrale Saint-Aubain, l'église Saint-Loup, l'Hôtel Groesbeek de Croix, les rochers de Marche-les-Dames.

Classée en 1936, l'église Notre-Dame est malheureusement inaccessible au public, aux touristes et aux visiteurs depuis bien trop longtemps.

« *L'église Notre-Dame est sans conteste la plus belle et la plus unitaire de Namur. On accepte d'autant moins qu'elle ait été si longtemps fermée au public et pratiquement laissée à l'abandon* » nous dit Paul Philippot, Professeur en Histoire de l'art (ULB) et spécialiste du XVIII^{ème} siècle.

Au point de vue touristique

La rénovation de l'église Notre-Dame est importante. Elle permettra de mieux valoriser tout le patrimoine du quartier Ilon-Rue des Tanneurs-Rue Saint Nicolas qui comporte de nombreux édifices architecturalement et historiquement intéressants.

Pour les visiteurs et touristes, l'église sera aussi un lieu à découvrir sur des balades et parcours urbains reliant des lieux comme le théâtre, la Place d'Armes, le quartier des Célestines ou le Grognon.

Cette rénovation offrira également, et c'est tout aussi essentiel, un cadre de vie amélioré aux habitants du quartier.

Au point de vue culturel

Désacralisée en 2004, l'église Notre-Dame a reçu comme nouvelle appellation : « Centre Culturel d'Harscamp ».

Nous tenons à conforter cette destinée culturelle. C'est pourquoi nous lançons un appel à idées. Nous souhaitons d'abord écouter les propositions, les avis, les suggestions des Namurois concernant le devenir culturel de ce lieu.

Cet appel à idées est l'occasion d'initier un travail collectif associant les habitants, les riverains, les acteurs culturels, les mandataires publics, les architectes...dans le but de préciser, d'enrichir

le devenir du Centre culturel d'Harscamp.

Les propositions doivent prendre en considération le patrimoine classé que recèle cette église : les autels, les stalles, les confessionnaux, la chaire de vérité etc. qui datent du XVIII^{ème} siècle.

La réflexion doit aussi s'insérer dans un cadre global. Comme l'appel à idées le mentionne, il ne s'agit donc pas de « dupliquer » un lieu existant mais bien de permettre à de nouveaux projets d'exister, de répondre à de nouveaux besoins et de compléter les infrastructures culturelles namuroises existantes.

A Namur actuellement, une des grandes carences est l'absence d'un lieu permettant d'accueillir de grandes expositions dans le cadre d'événements comme Europalia, par exemple. Un lieu d'exposition est également crucial dans le cadre de la dynamique d'échanges culturels que la Ville de Namur veut renforcer.

C'est certainement un des axes sur lequel la réflexion concernant le Centre culturel d'Harscamp peut porter.

En effet, si aux cours des années 70-80, des lieux d'exposition neutres ont été généralement privilégiés, la tendance s'inverse en Europe. L'art d'aujourd'hui s'invite également dans des lieux inattendus.

Je pense qu'avec une scénographie bien étudiée, l'église Notre-Dame peut s'ouvrir à une variété d'expositions très larges : historiques, patrimoniales, artistiques y compris dans ses expressions les plus contemporaines ... Le Centre culturel d'Harscamp a d'ailleurs accueilli une exposition de Salvador Dali en 2005.

Dans une ville comme Namur où le chant choral, la musique classique, des festivals musicaux occupent une place importante, l'église Notre-Dame peut également remplir tout naturellement une fonction de salle de concert ...

Voici quelques pistes à envisager, à explorer mais il y en a bien d'autres...

Nous faisons évidemment appel aux Namurois et à leur créativité pour que tous ensemble nous imaginions, inventions l'avenir culturel de ce lieu.



Une église Notre-Dame restaurée, rénovée et rendue aux Namurois

Intervention de Philippe Defeyt

1. L'église Notre-Dame, patrimoine exceptionnel, mais laissée en déshérence trop longtemps.
2. L'épisode malheureux du Nouvel-An 2007.
3. Les contacts pris depuis un an (Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles - CRSMF - voir courte présentation ci-dessous).
4. Une première esquisse pour la sécurisation des lieux.
5. Attribution d'un marché à un architecte pour établir une fiche d'état sanitaire. C'est désormais fait : vous en avez une synthèse dans la farde de presse.
6. Travaux d'urgence et moins urgents : nombreux et coûteux (voir liste ci-après) !
7. La suite : une réunion intermédiaire avec des représentants de la CRSMF a conclu en la nécessité d'un projet global.
8. Le maître d'œuvre qui sera désigné dans le courant du second semestre devra donc proposer un projet "global", à savoir :
 - la réalisation des travaux les plus urgents
 - la réalisation des autres travaux nécessaires pour la conservation du bien
 - la sécurisation des lieux
 - la restauration des tableaux et autres œuvres d'art
 - leur mise en valeur et leur protection
 - la mise en place des équipements (en principe légers) nécessaires pour valoriser ce lieu sur le plan culturel.
9. Pour définir le projet culturel, nous avons décidé, en Collège communal, de lancer un *Appel à idées*. Vous le trouverez en annexe. Anne DE GAND va vous en présenter la teneur.
10. Il faut insister et réinsister. La réalisation de ces travaux se fera si et seulement s'ils sont subsidiés par la Région wallonne. Faire un projet ne garantit pas le financement, mais sans projet il n'y aura jamais de financement !

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS, SITES ET FOUILLES
DE LA REGION WALLONNE (CRMSF)

SON INSTITUTION

Instaurée dès 1835, la Commission royale des Monuments s'est adjoint une section des Sites en 1912, puis une section des Fouilles en 1989.

SA COMPOSITION

La Commission est composée de membres bénévoles, choisis en fonction de leur expérience dans les domaines relevant de la protection du Patrimoine : l'archéologie, l'architecture, l'histoire de l'art, la musique, la géographie, la géologie, la botanique, la zoologie...

SES MISSIONS

Les missions de la Commission royale sont exercées par la Chambre régionale et les Chambres provinciales. La Commission royale est un organe consultatif, relevant du Ministre de la Région wallonne ayant la protection du Patrimoine dans ses attributions.

La Commission royale :

- les membres délégués par la Commission royale suivent l'exécution des travaux de restauration des biens classés en collaboration avec les architectes, les historiens de l'art et les archéologues de la Division des Monuments, Sites et Fouilles ;
- est compétente pour donner un avis au Ministre sur les demandes d'autorisation de fouilles ;
- à la demande du Ministre, la Commission royale a établi en 1993, 1996 et 1999 la liste du Patrimoine exceptionnel de la Région wallonne et a proposé la liste des biens susceptibles d'être inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- elle collabore à des activités de promotion du patrimoine : journées du Patrimoine, journées de réflexion thématiques, expositions, enregistrement de compact discs d'orgue sur instruments classés ;
- elle publie son Bulletin et des "Dossiers" thématiques.

Etat des lieux du patrimoine : Estimation des coûts
(Relevé opéré le 09.12.2008)

Bâtiment	€
Toitures	529'264
Maçonneries	109'500
Planchers et sols	40'500
Vitraux	616'500
Enduits	149'000
Mobiliers	71'000
Installations techniques	A Définir en fonction du projet
Menuiseries extérieures	10'000
Abords	105'600
Sous-total	€ 1.631.364
TVA 21 %	€ 342.586
Total TVAC :	1.973.950